

# **Présentation du Compte Administratif 2021**

## **Conformément à l'art. L 3313-1 du CGCT**

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le Compte Administratif du Département pour l'année 2021.

Ce compte retrace l'exécution des budgets votés au cours de l'exercice 2021. Il est strictement conforme au compte de gestion de Mme le Payeur départemental de Vaucluse. Il convient de rappeler ici que l'exercice budgétaire 2021 a été exécuté pour la première fois sous l'instruction budgétaire et comptable M57 (en lieu et place de la M52), instruction destinée à s'appliquer à l'horizon 2024, à l'ensemble des collectivités territoriales et aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Le montant total des dépenses réelles du budget principal s'élève à 704,6 millions d'€ et à 758,4 millions d'€ en incluant les opérations d'ordre alors que les recettes réelles totales de l'exercice (hors c/1068) s'élèvent à 722,4 millions d'€ et à 776,2 millions d'€ en incluant les opérations d'ordre, soit un excédent de 17,8 millions d'€ au titre de l'exercice 2021 avant prise en compte des restes à réaliser.

Les recettes réelles de fonctionnement ont vu leur structure modifiée en 2021. Tout d'abord, le Département a perdu, dans le cadre de la réforme fiscale, son seul levier fiscal constitué par le produit de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette recette est désormais compensée par une fraction de TVA. Ensuite, le changement d'instruction budgétaire et comptable a imposé une nouvelle présentation du produit de la fiscalité directe et indirecte. Désormais, ce produit se décompose en fiscalité locale et reversée.

L'ensemble des recettes de fonctionnement, d'un montant de 680,3 millions d'€ (hors produit des cessions) progressent de 8,0 % par rapport à l'exercice 2020, du fait notamment de :

- l'évolution des recettes liées à la fiscalité locale et reversée, remplaçant désormais la fiscalité directe et indirecte. Ainsi, le produit des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) s'établit cette année à un niveau jamais atteint.

.../...

Il s'élève à 154,6 millions d'€ contre 112,9 millions d'€ en 2020, soit + 36,9 %. Le produit de la Taxe sur les Conventions d'Assurance (TCA) s'établit à 88,7 millions d'€ contre 84,0 millions d'€ en 2020, soit + 5,6 %.

- La fraction de TVA, intégrée dans la fiscalité reversée et se substituant au produit de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) s'établit à 119,3 millions d'€ contre 118,9 millions d'€ de TFPB pour sa dernière année de perception en 2020, soit une évolution marginale de + 0,3 %.

Les recettes enregistrées sur le chapitre des remboursements et récupérations augmentent en 2021 de 5,6 % alors qu'en 2020, ce poste avait subi une baisse de 18,2 %.

Les dépenses de gestion (dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette), d'un montant de 550,9 millions d'€, augmentent de 2,7 %, essentiellement sous l'effet de l'évolution des dépenses d'aide sociale (+ 4,3 %) concernant plus précisément le secteur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ainsi que les dépenses de personnel impactées tant par les mesures réglementaires que par les conséquences organisationnelles de la crise sanitaire (+ 3,3 %). De plus, la contribution au Fonds de Péréquation des DMTO affiche une augmentation de 14,5 %.

A contrario, les dépenses d'insertion, représentées par les allocations de Revenu de Solidarité Active (RSA) et les actions liées à la politique d'insertion, enregistrent une quasi-stabilité (+ 0,2 %) pour la première fois depuis 2017.

Dans le contexte de crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 qui a perduré en 2021, le Département de Vaucluse, fort d'une gestion responsable, a su maintenir le cap en maîtrisant ses dépenses de fonctionnement malgré la hausse importante des dépenses relevant du secteur de l'aide sociale. Cette maîtrise des dépenses de fonctionnement conjuguée à la dynamique des recettes de fonctionnement et plus particulièrement du produit des DMTO ont permis de continuer d'améliorer notre situation financière et de dégager ainsi des marges de manœuvre permettant un niveau de dépenses d'équipement jamais réalisé sans avoir, en 2021, à recourir à l'emprunt.

Ainsi, l'exercice 2021 voit se prolonger la hausse des niveaux d'épargne. L'épargne brute (capacité d'autofinancement brute) progresse ainsi de 90,6 millions d'€ en 2020 à 126,4 millions d'€ et l'épargne nette de 68,1 millions d'€ à 97,6 millions d'€.

Les dépenses d'équipement atteignent un niveau record de 118,7 millions d'€ et représentent plus de 204 €/habitant (dernière moyenne connue des départements de même strate en 2021 : 166 €/habitant).

L'avance remboursable de DMTO de 3,5 millions d'€ versée par l'Etat en 2020, conformément à l'article 25 de la Loi de Finances Rectificative n°3 (LFR3) du 30 juillet 2020, a fait l'objet d'un remboursement dès 2021. Ainsi, l'encours de dette du département s'établit à 187,4 millions d'€ au 31 décembre 2021, contre 215,1 millions d'€ au 31 décembre 2020, en diminution de 27,7 millions d'€.

Les principaux postes de dépenses et de recettes sont les suivants :

## COMPTE ADMINISTRATIF 2021

### Tableau de synthèse

#### EVOLUTION DES RECETTES ET DES DEPENSES (M€)

MOUVEMENTS REELS	2020	2021	VARIATION 2021/2020
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>630,1</b>	<b>680,3</b>	<b>8,0%</b>
Fiscalité locale et reversée	454,4	508,8	12,0%
-dont fraction TVA en 2021 et produit TFPB pour 2020	118,9	119,3	0,3%
-dont produit DMTO	112,9	154,6	36,9%
-dont péréquation DMTO	8,8	7,6	-13,6%
Dotations / Participations	155,4	152,3	-2,0%
Remboursements / Récupérations	16,2	17,1	5,6%
Autres	4,1	2,1	-48,8%
<b>DEPENSES DE GESTION</b>	<b>536,3</b>	<b>550,9</b>	<b>2,7%</b>
Personnel (Chapitre 012+6586)	127,8	132,0	3,3%
Aide Sociale	186,7	196,0	5,0%
- dont subventions politique aide sociale	3,2	3,3	-6,3%
Insertion	117,2	117,4	0,2%
- dont subventions politique insertion	3,0	3,0	0,0%
Transports	1,8	2,2	22,2%
Autres subventions	13,5	11,8	-12,6%
Péréquation DMTO	12,4	14,2	14,5%
Voirie	6,8	6,6	-2,9%
Contribution SDIS (hors prime de feu)	33,6	34,0	1,2%
Dotations fonct. collèges publics et privés	9,4	9,3	-1,1%
Travaux entretien bâtiments	1,8	1,6	-11,1%
Autres (1)	25,3	25,8	1,9%
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>93,8</b>	<b>129,4</b>	<b>38,0%</b>
Intérêts	3,2	3,0	- 6,3%
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>90,6</b>	<b>126,4</b>	<b>39,5%</b>
<b>REMBOURSEMENT EN CAPITAL DE LA DETTE</b>	<b>22,5</b>	<b>28,8</b>	<b>28,0%</b>
Amortissement capital	20,8	27,1	30,3%
Remboursement crédits revolving/lignes trésorerie (2)	0,7	0,7	0,0%
Mise en réserve budgétaire - Emprunt obligataire	1,0	1,0	0,0%
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>68,1</b>	<b>97,6</b>	<b>43,3%</b>
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>102,2</b>	<b>118,7</b>	<b>16,1%</b>
Equipements directs	73,5	85,1	15,8%
Subventions d'équipement	28,5	33,6	17,9%
Autres	0,2	0,0	NS
<b>DEPENSE OBLIGATOIRE TRANSPOSITION M57</b>	<b>3,7</b>	<b>0,0</b>	<b>NS</b>

.../...

<b>RECETTES D'EQUIPEMENT</b>	<b>28,1</b>	<b>38,8</b>	<b>38,1%</b>
Subventions participations	25,8	35,9	39,1%
Avances, créances	1,0	0,8	-20,0%
Produits de cession d'immobilisation (3)	1,3	2,1	61,5%
<b>PRODUITS DES EMPRUNTS (2)</b>	<b>50,0</b>	<b>0,0</b>	<b>NS</b>
<b>AVANCE DMTO</b>	<b>3,5</b>	<b>0,0</b>	<b>NS</b>

- 1) Dont provisions : 0,2 M€ en 2020 et 1,2 M€ en 2021
- 2) + 3,4 M€ en dépenses et recettes pour 2021 (écritures ne figurant pas car neutralisées)
- 3) Produit du compte 775 transporté en section d'investissement

#### MONTANTS CUMULES PAR SECTION AVEC MOUVEMENTS D'ORDRE (M€)

	DEPENSES		RECETTES	
	2020	2021	2020	2021
<b>INVESTISSEMENT (1)</b>	144,1	161,4	126,9	84,2
<b>FONCTIONNEMENT (2)</b>	580,3	596,9	641,4	691,9
<b>TOTAL (1 + 2)</b>	<b>724,4</b>	<b>758,3</b>	<b>768,2</b>	<b>776,1</b>
<b>Solde d'exécution reporté (3)</b>			<b>63,9</b>	<b>15,2</b>
	<b>45,8</b>	<b>-0,9</b>	<b>31,0</b>	<b>76,8</b>
<b>Total Général (1 + 2 + 3)</b>	<b>770,2</b>	<b>757,4</b>	<b>863,1</b>	<b>868,1</b>
<b>Excédent cumulé 2021 :</b>				<b>110,7</b>

L'excédent de clôture en intégrant les Restes à Réaliser (R.A.R.) en dépenses et recettes se présente comme suit :

Excédent cumulé (1)	110,7 M€
R.A.R en dépenses (2)	20,8 M€
R.A.R en recettes (3)	14,5 M€
<b>Excédent cumulé final avec R.A.R (1-2+3)</b>	<b>104,4 M€</b>

<b>I/ LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>682,4 M€</b>
--	-----------------

Le niveau des recettes de fonctionnement de l'exercice 2021 progresse de 8,0 % par rapport à 2020 (680,3 millions d'€ contre 630,1 millions d'€)

.../...

Cette évolution des recettes de fonctionnement en 2021 s'explique principalement par la hausse du produit de la fiscalité locale et reversée et plus particulièrement du produit des DMTO (+ 41,7 millions d'€) et dans une moindre mesure la Taxe sur les Conventions d'Assurance (T.C.A) (+ 4,7 millions d'€). Il est important de souligner ici que les frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties, versées par l'Etat pour compenser la charge relative aux Allocations Individuelles de Solidarité, enregistrés jusqu'en 2020 au chapitre des dotations, sont depuis l'exercice 2021 et la mise en place de la M57, transférés dans le chapitre de la fiscalité reversée (8,1 millions d'€ en 2021 contre 7,9 millions d'€ en 2020).

Pour autant, les dotations de l'Etat ne diminuent que de 2,0 % (- 3,1 millions d'€) du fait du versement plus important en 2021 de participations de l'Etat à divers dispositifs mis en place.

Les recettes de fonctionnement concernant les remboursements et récupérations sont en augmentation de 0,9 million d'€ par rapport à 2020 du fait notamment de l'optimisation des procédures et du reversement cumulé au titre des années 2019 et 2020 des excédents de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Public (GIP) MDPH.

<b><u>I.1. LA FISCALITE LOCALE ET REVERSEE</u></b>	<b>508,8 M€</b>
--	-----------------

Ce poste, à périmètre égal, s'établit à 508,8 millions d'€ contre 454,4 millions d'€ en 2020.

**I – 1 – 1 – STRUCTURE DU PRODUIT DE LA FISCALITE LOCALE :**

<b>En millions d'€</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)	112,9	154,6
Taxe sur les conventions d'assurance (TCA)	84,0	88,7
Taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques (TICPE)	62,6	63,0
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	32,6	30,9
Taxe sur la consommation finale d'électricité	7,2	7,5
Taxe d'aménagement	2,9	4,2
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER)	2,3	2,4
Taxe additionnelle à la taxe de séjour	0,5	0,4
Autres	0,0	0,4
<b>TOTAL</b>	<b>305,0</b>	<b>352,1</b>

La nouvelle présentation déjà abordée ci-avant distingue désormais la fiscalité locale de la fiscalité reversée.

Ainsi, à périmètre égal, le produit de l'actuelle fiscalité locale progresse fortement passant de 305,0 millions d'€ en 2020 à 352,1 millions d'€ en 2021, sous l'effet principalement de la hausse remarquable du produit des DMTO qui passe de 112,9 millions d'€ en 2020, ce qui constituait déjà un record, à 154,6 millions d'€ en 2021, soit + 36,9 %. Ce niveau exceptionnel témoigne ainsi du dynamisme très soutenu du marché immobilier en Vaucluse, en aucun cas affecté en 2020 et en 2021, par les conséquences économiques liées à la pandémie de Covid-19.

Il est cependant à noter qu'une augmentation importante du produit des DMTO a été globalement constatée sur l'ensemble du territoire national.

La TCA continue de progresser en 2021 pour atteindre 88,7 millions d'€ contre 84,0 millions d'€ en 2020 (+ 5,6 %).

Le produit de la TICPE progresse de 0,6 %, passant de 62,6 millions d'€ à 63,0 millions d'€ et la Taxe d'Aménagement, à l'instar du produit des DMTO, connaît une évolution de 44,8 % (4,2 millions d'€ en 2021 contre 2,9 millions d'€ en 2020).

Seul le produit de la CVAE restant au Département (23,5 %) après transfert de la compétence Transports diminue de 5,2 % (30,9 millions d'€ contre 32,6 millions d'€ en 2020).

**I – 1 – 2 – STRUCTURE DU PRODUIT DE LA FISCALITE REVERSEE :**

<b>En millions d'€</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Fraction de TVA en 2021 (taxe sur le foncier bâti pour 2020)	118,9	119,3
Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR)	15,2	15,2
Attribution de compensation CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) pour compétence transports transférée	6,5	6,5
Attribution du fonds national de péréquation des DMTO	8,8	7,6
Frais de gestion de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour compensation AIS	/	8,1
<b>TOTAL</b>	<b>149,4</b>	<b>156,7</b>

Le produit de la nouvelle fiscalité reversée demeure quasiment stable à périmètre égal, bien que ce poste enregistre une augmentation de 7,3 millions d'€, soit + 4,9 %. En effet, cette évolution est consécutive, comme déjà explicité ci-avant au transfert réglementaire, en 2021, des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties (8,1 millions en 2021) du chapitre des dotations à celui de la fiscalité reversée.

Dans ce dernier chapitre, figure désormais la fraction de TVA perçue par le Département en lieu et place de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), consécutivement à la réforme fiscale issue de la loi de finances pour 2020. Le montant de la fraction de TVA perçue n'évolue que de 0,3 % par rapport au produit de la part départementale de TFPB 2020, cette progression étant très éloignée de la dynamique de la TFPB enregistrée ces dernières années.

Le produit de CVAE transféré à la Région au titre de la compétence « Transports » étant supérieur au volume de dépenses transférées, une attribution forfaitaire de compensation de CVAE est versée au Département par la Région. Elle s'établit, depuis 2018, à 6,5 millions d'€ par an.

Le Fonds National de Péréquation des DMTO, instauré par l'article 255 de la loi de finances pour 2020 et globalisant les trois anciens fonds relatifs à la péréquation horizontale entre départements, est alimenté par prélèvement sur l'assiette des DMTO perçus l'année N-1.

En 2020, le Comité des Finances Locales (CFL) avait pris des mesures afin d'atténuer la baisse estimée des DMTO, en libérant la réserve de 120 millions d'€, constituée en 2018, et en l'intégrant dans sa répartition définitive, c'est pourquoi le Département de Vaucluse, s'était vu attribuer, au titre de l'exercice 2020, un montant de 8,8 millions d'€ ; en 2021, ce montant s'établit à 7,6 millions d'€ (- 13,6 %).

Par ailleurs, le Département, tout en étant attributaire, est aussi contributeur (cf. § II.12).

<b><i>I.2. LES DOTATIONS / PARTICIPATIONS</i></b>	<b><i>152,3 M€</i></b>
---	------------------------

Les principales dotations perçues au titre de l'exercice 2021 s'établissent à 152,3 millions d'€ contre 155,4 millions d'€ en 2020, soit une baisse de 3,1 millions d'€ (-2,0 %). Il convient de rappeler qu'en 2021, ce chapitre n'enregistre plus les frais de gestion de TFPB qui représentent 8,1 millions d'€. En réintégrant cette recette, ce poste évoluerait de + 3,2 %.

Elles se décomposent comme suit :

	<b>2020</b>	<b>2021</b>
- D.G.F	80,7 M€	80,2 M€
- D.G.D	3,4 M€	3,4 M€
- Dotations de compensation des exonérations fiscales	6,2 M€	5,8 M€
- Dotation versée au titre de l'A.P.A (C.N.S.A)	21,4 M€	22,4 M€
- Dotation versée au titre de la PCH (C.N.S.A)	4,8 M€	4,9 M€
- Dotation versée au titre de la MDPH (C.N.S.A)	0,5 M€	1,0 M€
- Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (F.M.D.I.)	4,2 M€	4,5 M€
- Fonds de compensation A.I.S (frais de gestion TFPB) transférée dans le chapitre de la fiscalité reversée	7,9 M€	/
- Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	0,9 M€	0,9 M€

.../...

- Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (D.C.R.T.P)	17,6 M€	17,6 M€
- Fonds Social Européen (FSE)	2,9 M€	1,9 M€
- Dotation CNSA conférence des financeurs - parts autonomie et prévention	0,8 M€	1,7 M€
- Autres dotations et participations	3,3 M€	8,0 M€
<b>Total</b>	<b>155,4 M€</b>	<b>152,3 M€</b>

Le produit de la DGF s'établit à 80,2 millions d'€ en 2021 contre 80,7 millions d'€ en 2020, se contractant de 0,6 %.

Le produit de la D.C.R.T.P reste figé à 17,6 millions d'€ alors que les dotations de compensation des exonérations fiscales, intégrées dans les variables d'ajustement des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales, diminuent de 6,5 % (5,8 millions d'€ en 2021 contre 6,2 millions d'€ en 2020).

Depuis l'exercice 2017 et en application des dispositions de la loi de finances pour 2016 et de la loi de finances rectificative pour 2015, le Département perçoit le Fonds de Compensation de la T.V.A. (F.C.T.V.A.) en section de fonctionnement pour les dépenses supportées au titre des travaux d'entretien de la voirie et des bâtiments publics. En 2021, il représente 0,9 million d'€ comme en 2020.

La dotation versée par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (C.N.S.A.) au titre de l'A.P.A. comprend, depuis la mise en œuvre des dispositions prévues par la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement (A.S.V.) du 28 décembre 2015, une deuxième part liée au financement des dépenses relevant de la mise en place du dispositif A.S.V., complémentaire aux prestations A.P.A., intégrant la coordination par la conférence des financeurs, de la prévention de la perte d'autonomie, ainsi que les aides pour le répit des aidants. Ce versement en 2021 est lié à la réalisation effective des dépenses correspondantes en 2020.

La totalité de cette dotation représente en 2021, 24,1 millions d'€ contre 22,2 millions d'€ en 2020, dont 22,4 millions d'€ (21,4 millions d'€ en 2020) au titre de l'A.P.A. et 1,7 million d'€ (0,8 million d'€ en 2020) au titre de la deuxième part précitée.

La dotation versée par la C.N.S.A. au titre de la P.C.H. s'affiche en hausse de 2,0 % (4,9 millions d'€ contre 4,8 millions d'€ en 2020). Le produit de cette dotation évolue de 0,1 million d'€ alors que la dépense afférente croît de 1,3 million d'€.

Enfin, le Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (F.M.D.I.) alloué par l'Etat et destiné à atténuer la charge liée au R.S.A., augmente de 7,1 % (4,5 millions d'€ contre 4,2 millions d'€ en 2020).

<b><i>I.3. LES REMBOURSEMENTS / RECUPERATIONS</i></b>	<b>19,8 M€</b>
---	----------------

Le poste des remboursements et récupérations, notamment sur les ressources des bénéficiaires de l'aide sociale, progresse de 5,6 % par rapport à l'exercice 2020 (17,1 millions d'€ contre 16,2 millions d'€ en 2019). Cette hausse s'explique notamment par le reversement en 2021 de l'excédent de fonctionnement du GIP MDPH au titre des exercices 2019 (0,5 million d'€) et 2020 (0,5 million d'€), l'excédent 2019 n'ayant pu être versé en 2020.

Le produit des recouvrements sur ressources et participations des obligés alimentaires, impacté par la généralisation du dispositif d'aide sociale nette à l'hébergement, s'établit à 10,4 millions en 2021 contre 12,0 millions d'€.

Quant à la récupération des indus de R.S.A, elle demeure stable à 0,8 million d'€.

<b><i>II/ LES DEPENSES DE GESTION</i></b>	<b>550,9 M€</b>
---	-----------------

Les dépenses de gestion augmentent de + 2,7 %, du fait principalement de l'évolution des dépenses d'aide sociale (+ 4,3 %), notamment les secteurs Personnes Agées (P.A) et Personnes Handicapées (P.H) ainsi que des dépenses de personnel (+ 3,3 %). L'évolution des principales dépenses de gestion vous est exposée plus en détail ci-dessous.

<b><i>II.1. LES DEPENSES D'AIDE SOCIALE (hors subventions 3,3 M€)</i></b>	<b>192,7 M€</b>
---	-----------------

La progression des dépenses globales d'aide sociale, hors subventions, s'établit à + 5,0 % (192,7 millions d'€ contre 183,5 millions d'€ en 2020). L'évolution par grands secteurs d'intervention se présente comme suit :

**- L'aide sociale aux personnes âgées 62,9 M€**

Les dépenses d'aide sociale aux personnes âgées (y compris A.P.A) enregistrent globalement une hausse importante de 8,1 % à 62,9 millions d'€ (58,2 millions d'€ en 2020) en lien direct avec l'augmentation du nombre global de bénéficiaires sur ce secteur.

Pour leur part, les allocations A.P.A augmentent de 3,0 % pour atteindre 47,8 millions d'€ (46,4 millions d'€ en 2020). L'essentiel de cette progression est liée aux dépenses d'A.P.A. versée aux établissements (19,1 millions d'€ contre 18,2 millions d'€ en 2020) alors que les dépenses d'A.P.A versées aux bénéficiaires et aux services d'aide à domicile restent stables.

Les dépenses d'hébergement (hors APA) connaissent une très forte augmentation, passant de 9,7 millions d'€ en 2020 à 13,4 millions d'€ en 2021. Ceci s'explique principalement par un retard de facturation des établissements en fin 2020 régularisé dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre ainsi que par une majoration des prix de journée des établissements combinée à une progression du nombre de bénéficiaires.

.../...

<b><u>Dépenses</u></b>	
- Allocations A.P.A.	47,8 M€
<b><u>Recettes :</u></b>	
Dotation C.N.S.A. au titre de l'A.P.A. (hors loi A.S.V.)	22,4 M€
<b><u>Soit une charge nette de :</u></b>	<b>25,4 M€</b>

**- L'aide sociale aux personnes en situation de handicap**

**70,1 M€**

Les dépenses d'aide sociale aux personnes en situation de handicap augmentent fortement (+ 7,4 %) pour s'établir à 70,1 millions d'€ contre 65,3 millions d'€ en 2020.

L'évolution des dépenses relatives aux frais d'hébergement des personnes en situation de handicap, en forte progression à 50,2 millions contre 46,8 millions d'€ en 2020, justifie l'essentiel de l'augmentation de ce secteur de l'aide sociale.

Les dépenses en matière de P.C.H continuent toujours leur progression, pour atteindre 16,9 millions d'€ (+ 8,3 %) contre 15,6 millions d'€ en 2020 et 14,5 millions d'€ en 2019. L'évolution de ces dépenses s'explique par le nombre en croissance constante de bénéficiaires ces dernières années (1761 bénéficiaires au 31/12/2021 contre 1 670 bénéficiaires au 31/12/2020 et 1 543 bénéficiaires au 31/12/2019) ainsi que par la majoration du Plan Personnalisé de Compensation (P.P.C) moyen pour l'ensemble des bénéficiaires qui vise à contribuer à un réel accompagnement de la personne.

Parallèlement, l'Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP) poursuit son reflux en 2021 et s'élève à 2,2 millions d'€ contre 2,3 millions d'€ en 2020 (soit - 4,3 %).

Le taux de couverture des dépenses de PCH par la dotation spécifique allouée au Département par la C.N.S.A continue à diminuer à 29,0 % alors qu'il s'établissait à 30,8 % en 2020 et 33,8 % en 2019.

<b><u>Dépenses</u></b>	
- Allocations P.C.H.	16,9 M€
<b><u>Recettes :</u></b>	
- Dotation C.N.S.A. au titre de la P.C.H.	4,9 M€
<b><u>Soit une charge nette de :</u></b>	<b>12,0 M€</b>

**- L'aide sociale à l'enfance / Protection Maternelle et Infantile (PMI)**

**55,7 M€**

Les dépenses consacrées à l'aide sociale à l'enfance et à la PMI (hors rémunérations des assistantes familiales) enregistrent une progression modérée de 0,9 % à 55,7 millions d'€ par rapport à l'année précédente (55,2 M€ en 2020).

En effet, l'année 2020 avait été marquée par l'ouverture de nombreuses places supplémentaires dont notamment 40 places en Service d'Accueil, de Protection, de Soutien et d'Accompagnement à Domicile (SAPSAD), 12 places en Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) et 40 places en établissement pour jeunes majeurs. En 2021, de nouveaux projets ont également vu le jour comme l'ouverture de nouvelles places d'urgence en foyer d'accueil.

Le poste principal relatif aux frais d'hébergement en établissements est stable (41,0 millions d'€ en 2021 contre 40,7 millions d'€ en 2020 soit +1,0 %),

Les placements en familles d'accueil mobilisent 3,5 millions d'€ contre 3,6 millions d'€ en 2020. Pour mémoire, le coût annuel total des assistants familiaux (y compris indemnités d'entretien et allocations) s'est élevé comme l'année précédente à 17,5 millions d'€ qui sont intégrés dans les dépenses globales de personnel.

Les crédits dédiés aux Actions Educatives en Milieu Ouvert (AEMO) et à la prévention spécialisée représentent respectivement 3,1 millions d'€ (3,0 millions d'€ en 2020) et 2,0 millions d'€ (1,9 million d'€ en 2020).

<b>II.2. LES DEPENSES D'INSERTION (dont subventions : 3,0 M€)</b>	<b>117,4 M€</b>
---	-----------------

Le poste des dépenses d'insertion s'est stabilisé sur 2021 à 117,4 millions d'€ contre 117,2 millions d'€ l'année précédente, soit + 0,2 %

Le montant des allocations versées au titre du R.S.A s'élève à 109,8 millions d'€ en 2021, soit quasiment le même montant qu'en 2020 (109,9 millions d'€). Cette stabilisation s'explique essentiellement par la revalorisation modique de l'allocation de + 0,1 % intervenue en 2021 combinée à la faible évolution du nombre mensuel moyen de droits payés en 2021 (17 851) par rapport à 2020 (17 492).

Le produit de la T.I.C.P.E versé en compensation de la prise en charge des allocations R.S.A s'élève à 58,3 millions d'€ comme en 2020.

La charge nette du Département sur l'exercice 2021, en incluant le produit perçu au titre du Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (4,5 M€) diminue légèrement à 47,0 millions d'€ contre 47,4 millions d'€ en 2020.

<b>Dépenses</b>	
- Allocations RSA socle	95,5 M€
- Allocations RSA majoré	14,3 M€
<b>Total</b>	<b>109,8 M€</b>

<b><u>Recettes :</u></b>	
- T.I.C.P.E.	58,3 M€
- F.M.D.I.	4,5 M€
Total :	62,8 M€
<u>Soit une charge nette de :</u>	<b>47,0 M€</b>

Au-delà des allocations, l'ensemble des autres dépenses liées à l'insertion s'élève à 7,6 millions dont 3,0 millions d'€ de subventions aux différents opérateurs dans le cadre notamment du référencement des bénéficiaires ou de l'organisation des chantiers d'insertion.

En ce qui concerne les différentes aides à la personne, le montant des bourses allouées aux enfants scolarisés des bénéficiaires du RSA atteint 0,3 million d'€.

En conséquence, les principaux postes sont les suivants :

- Prestations d'insertion externalisées et contrats d'accompagnement à l'emploi (hors subventions) :	3,7 M€
- Subventions aux opérateurs	3,0 M€
- Aides diverses à la personne :	0,9 M€

<b><i>II.3. LE SDIS (contribution obligatoire)</i></b>	<b>34,0 M€</b>
--	----------------

La contribution versée au SDIS s'établit à 34,0 millions d'€ contre 33,6 millions d'€ en 2020 (soit + 1,2 %). Cette contribution a été fixée par la convention partenariale pluriannuelle 2021-2024 conclue avec le SDIS et approuvée par délibération du Conseil Départemental du 26 mars 2021.

Par ailleurs, la convention susvisée a prévu également une prise en charge volontaire par le Département du surcoût induit par la revalorisation de la prime de feu intervenue courant 2020 au bénéfice des sapeurs-pompiers (dont le taux a été réévalué de 19 % à 25 %) se traduisant par une participation de 0,5 million d'€ en 2021.

Pour mémoire, s'ajoute à ces contributions annuelles au fonctionnement du SDIS, une subvention d'équipement de 2,1 millions d'€ versée au titre de la participation départementale au programme d'investissements structurants du SDIS.

<b>II.4. LES TRANSPORTS</b>	<b>2,2 M€</b>
-----------------------------	---------------

Ce poste supporte désormais les seules dépenses de transports incombant au Département après le transfert de cette compétence à la Région en 2017.

Ainsi, en 2021, ce poste de dépenses concernant exclusivement le transport des élèves en situation de handicap, s'établit à 2,2 millions d'€ en très nette augmentation par rapport à l'année précédente (+ 22,2 %) en raison du renchérissement des conditions tarifaires proposées par les entreprises titulaires des marchés conclus avec le Département.

<b>II.5. L'ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>9,2 M€</b>
--	---------------

Les crédits mobilisés pour le fonctionnement de l'ensemble des services départementaux représentent 9,2 millions d'€ contre 8,9 millions d'€ en 2020, en progression de 3,4 % par rapport à l'année précédente. L'essentiel de cette progression provient du poste « maintenance – entretien des bâtiments » qui passe de 1,4 million d'€ en 2020 à 1,7 million d'€ en 2021, tous les autres postes connaissant une relative stabilité.

Les principaux postes dans ce secteur sont les suivants :

- Maintenance/Entretien des bâtiments :	1,7 M€
- Frais d'affranchissement/Télécommunications :	1,2 M€
- Energie, fluides :	1,2 M€
- Nettoyage des locaux :	0,9 M€
- Contrats de prestations de service	0,6 M€
- Locations immobilières et mobilières :	0,3 M€
- Frais d'actes et honoraires	0,3 M€
- Assurances	0,5 M€

<b>II.6. L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE</b>	<b>6,6 M€</b>
---------------------------------------	---------------

Les crédits consacrés à l'entretien de la voirie s'établissent à 6,6 millions d'€, contre 6,8 millions d'€ en 2020.

Les principaux postes sont les suivants :

- Entretien et réparation de la voirie :	4,0 M€
- Fournitures liées à l'entretien de la voirie :	1,4 M€
- Carburants :	0,7 M€
- Etudes, prestations diverses :	0,2 M€

.../...

<b>II.7. LES RELATIONS PUBLIQUES – COMMUNICATION</b>	<b>1,1 M€</b>
--	---------------

Le poste de dépenses consacré en 2021 aux relations publiques et à la communication s'établit à 1,1 million d'€. Les frais d'impression représentent 0,2 million d'€ et les dépenses relatives aux réceptions et cérémonies organisées par le Département mobilisent 0,3 million d'€.

Un crédit de 0,1 million d'€ a été consacré à l'achat d'objets promotionnels offerts lors des manifestations ou événements organisés par le Département ainsi que 0,2 million d'€ pour la distribution, sur l'ensemble du territoire vauclusien, du magazine « 84- Le Mag ».

<b>II.8. LES COLLEGES</b>	<b>11,6 M€</b>
---------------------------	----------------

Le poste relatif aux dépenses en matière de collèges s'établit à 11,6 millions d'€. Les principaux postes sont constitués de l'entretien des collèges (0,8 million d'€), des différentes contributions du Département au titre des A.T.T.E.E (Adjoints Techniques Territoriaux des Etablissements d'Enseignement) (0,3 million d'€), des bourses départementales (0,3 million d'€ hors bourses RSA) ainsi que des dotations du Département au fonctionnement des collèges pour un montant total de 9,3 millions d'€, dont 2,1 millions d'€ au titre du forfait d'externat des collèges privés.

La répartition des dotations de fonctionnement des collèges se présente comme suit :

Collèges publics :	5,5 M€
Collèges privés :	3,8 M€

<b>II.9. LA CULTURE ET LE SPORT</b>	<b>7,2 M€</b>
-------------------------------------	---------------

Les crédits consacrés globalement au secteur d'intervention de la culture et du sport (hors frais de personnel) représentent 7,2 millions d'€.

La majeure partie de ces dépenses (5,5 millions d'€) est constituée de subventions de fonctionnement dont les plus importantes dans le domaine culturel sont les suivantes :

- O.R.A.P.	0,6 M€
- Festival d'Avignon	0,6 M€
- S.P.L. Chorégies d'Orange	0,3 M€
- Opéra-Théâtre d'Avignon	0,2 M€
- La Garance Scène nationale de Cavaillon	0,2 M€

Les subventions aux associations dans le domaine sportif, représentent 1,2 million d'€.

<b><u>II.10. LES INTERVENTIONS LIEES A L'AGRICULTURE, AU DEVELOPPEMENT ET AU TOURISME</u></b>	<b>4,2 M€</b>
---	---------------

Le montant des dépenses consacrées à ces secteurs d'intervention représente 4,2 millions d'€ dont 3,7 millions d'€ consacrés aux subventions de fonctionnement destinées à soutenir l'ensemble de nos filières agroalimentaire, viticole, artisanale ou touristique, dont les plus notables concernent les structures suivantes:

- Vaucluse Provence Attractivité : 2,6 M€
- Chambre d'Agriculture : 0,3 M€
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat 0,1 M€

Il est à noter également l'abondement par le Département du fonds d'urgence constitué par l'Etat et destiné à soutenir les agriculteurs touchés par le gel en avril 2021 à hauteur de 1 000 € par bénéficiaire pour un montant total excédant 0,2 M€.

<b><u>II.11. RAPPEL ET REPARTITION DU MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT</u></b>	<b>18,1 M€</b>
---	----------------

Comme en 2020, dans un contexte de survenance de crise liée à la pandémie, le Département a continué à soutenir l'ensemble du secteur associatif en maintenant le versement des subventions sur l'exercice 2021 alors même que de nombreux lieux culturels sont restés fermés une partie de l'année.

Les crédits dédiés aux subventions de fonctionnement, tous secteurs confondus, s'élèvent à 18,1 millions d'€ en 2021 contre 19,7 millions d'€ en 2020, soit - 8,1 %. Cette diminution s'explique par le versement ponctuel, au cours de l'exercice 2020, d'une contribution de fonctionnement aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I) de Vaucluse au titre de la solidarité face aux impacts de la crise de la Covid-19 pour un montant total de 1,7 million d'€. A périmètre égal, le poste dédié aux subventions de fonctionnement a progressé de + 0,6 %.

La répartition des subventions par domaines d'intervention se présente comme suit :

- Culture 22 %
- Tourisme et développement 16 %
- Action sociale et prévention médico-sociale 18 %
- Insertion 20 %
- Environnement 2 %
- Sports, loisirs 9 %
- Subvention globale FSE 5 %
- Autres 8 %

.../...

**II.12. LE FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES DROITS DE MUTATION (FNPDMTO)**

Comme explicité dans la partie relative aux recettes de fonctionnement (cf. § I-1-2), l'article 255 de la loi de finances pour 2020 est venu réformer la péréquation horizontale à compter de l'exercice 2020, en globalisant les trois fonds existant en 2019 en un fonds unique renommé F.N.P.D.M.T.O.

Comme lors des exercices antérieurs, le Département est simultanément bénéficiaire et contributeur au fonds national de péréquation des DMTO.

Le solde négatif pour le Département, exceptionnellement bas en 2020 (3,6 millions d'€) consécutivement à l'action du C.F.L rappelée ci-dessus, s'établit en 2021 à 6,6 millions d'€. Le prélèvement passe ainsi en 2021 à 14,2 millions d'€ contre 12,4 millions d'€ en 2020 soit + 14,5 %, comme indiqué dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

En M€	2020	2021
Prélèvement	12,4	14,2
Reversement	8,8	7,6
<b>SOLDE</b>	<b>3,6</b>	<b>6,6</b>

**II.13. LES DEPENSES DE PERSONNEL** **132,0 M€**

Les dépenses de personnel enregistrent une hausse de 3,3 % pour s'établir à 132,0 millions d'€. Outre les effets mécaniques habituels du Glissement-Vieillesse-Technicité (G.V.T), cette progression est due à la conjonction de plusieurs facteurs, à savoir par ordre d'importance en termes d'impact financier :

- L'effet, en année pleine, des revalorisations initiées en 2020 dans le cadre du dispositif « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » (PPCR) et la révision du Régime Indemnitaires des agents tenant compte des Fonctions, des Sujétions Et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP),
- L'augmentation des charges patronales en lien direct avec les modifications affectant les dispositifs PPCR et RIFSEEP,
- Le recours plus important que les années précédentes tout au long de l'année 2021 à des agents contractuels afin d'assurer la continuité des services dans un contexte de forte pandémie sanitaire,
- L'évolution importante du montant des heures supplémentaires (+ 20,6 %) par rapport à l'année précédente durant laquelle était intervenue une longue période de confinement.

.../...

<b>III/ L'EPARGNE</b>	
-----------------------	--

<b>III.1. L'EPARGNE DE GESTION</b>	<b>129,4 M€</b>
------------------------------------	-----------------

L'épargne de gestion est calculée par différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de gestion.

La progression soutenue des recettes de fonctionnement (+ 8,0 %) combinée à l'évolution contenue à + 2,7 % des dépenses de gestion permet d'afficher une épargne de gestion en forte progression de 38,0 %, soit 129,4 millions d'€ contre 93,8 millions d'€ l'année précédente.

<b>III/2 L'EPARGNE BRUTE</b>	<b>126,4 M€</b>
------------------------------	-----------------

L'épargne brute correspond à l'épargne de gestion déduction faite des charges d'intérêts de la dette.

Elle s'élève à 126,4 millions d'€ (90,6 millions d'€ en 2020). Ce ratio pivot permet de calculer par ailleurs la capacité de désendettement abordée plus avant.

<b>III/3 L'EPARGNE NETTE</b>	<b>97,6 M€</b>
------------------------------	----------------

De l'épargne brute, le capital de la dette remboursé est déduit afin d'obtenir l'épargne nette, disponible pour financer des investissements nouveaux.

Cette dernière s'établit en très nette augmentation à 97,6 millions d'€ contre 68,1 millions d'€ en 2020. Par conséquent, cette épargne nette a permis d'autofinancer en 2021 plus des 3/4 des dépenses réelles d'équipement.

<b>IV/ LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE</b>	<b>31,8 M€</b>
---	----------------

L'annuité de la dette s'élève à 28,3 millions d'€. Elle se décompose en amortissement du capital pour 25,3 millions d'€ et en charge d'intérêts pour 3,0 millions d'€. A cette annuité, il convient de rajouter le remboursement de l'avance DMTO consentie par l'Etat au Département en 2020 pour un montant de 3,5 millions d'€.

Pour mémoire, l'ensemble des mouvements relatifs aux crédits revolving, aux opérations afférentes aux tirages sur lignes de trésorerie ainsi que la mise en réserve budgétaire au titre d'un emprunt obligataire inclus dans l'annuité de la dette précitée s'élèvent à 1,7 million d'€.

<b>V/ LES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>118,7 M€</b>
-------------------------------------	-----------------

En 2021, le niveau des dépenses d'équipement atteint un record et s'élève à 118,7 millions d'€ contre 102,2 millions d'€ l'année précédente.

Ces dépenses d'équipement sont déclinées pour l'essentiel, par politiques publiques comme suit :

<b><u>Politiques Publiques</u></b>	<b><u>Montant en M€</u></b>
Routes	48,5
Aménagement et Développement du Territoire	25,2
Patrimoine Bâti dont :	23,0
• <i>Bâtiments COLLEGES</i>	12,7
• <i>Bâtiments CULTURELS</i>	5,2
• <i>Bâtiments SOCIAUX</i>	2,8
• <i>Bâtiments ROUTES</i>	0,9
• <i>Bâtiments ADMINISTRATIFS</i>	0,9
• <i>Bâtiments SPORTIFS</i>	0,4
• <i>Bâtiments PROTECTION CIVILE</i>	0,1
Collèges - Equipement	10,4
Fonction Informatique et Systèmes d'Informations	2,5
Environnement	2,1
Protection Civile	2,1
Habitat	1,0
Personnes Agées	1,0
Fonction Logistique	1,0
Culture et Patrimoine	0,9
Transports et mobilité durable	0,4
Sports et Education Populaire	0,2
Fonction Financière	0,1

.../...

<b>V.1. LES EQUIPEMENTS DIRECTS</b>	<b>85,1 M€</b>
-------------------------------------	----------------

Les crédits mobilisés pour les équipements directs (acquisitions et travaux en maîtrise d'ouvrage départementale) s'établissent à 85,1 millions d'€ en 2021, soit une progression soutenue de + 15,8 % par rapport à l'exercice 2020, déclinés pour l'essentiel comme suit :

- Les dépenses de voirie départementale (hors subventions versées) : 47,6 M€

Les principaux postes relatifs à la voirie (équipements directs et indirects) sont les suivants :

<b><u>I - Equipements directs :</u></b>	<b>47,6 M€</b>
Déviations agglomérations et liaisons routières	22,8 M€
<i>Dont notamment:</i>	
- RD 943 – Couche de roulement Lourmarin-Apt	4,0 M€
- RD 974 à Bedoin – Aménagement du sommet du Ventoux	2,4 M€
- RD 221 à Sarrians	1,9 M€
- RD 956 à La Tour d'Aigues – Liaison RD 120	1,9 M€
- RD 942 à Entraigues-sur-la-Sorgue – Echangeur C4	1,1 M€
- RD 973 à La Bastidonne – Liaison La Bastidonne-Mirabeau-La Tour d'Aigues	1,1 M€
Grosses réparations ponctuelles sur la voirie départementale	7,2 M€
Renforcement Routes (chaussées, murs et petits ouvrages d'art)	7,2 M€
Véloroutes	6,5 M€
Autres	3,9 M€
<b><u>II - Equipements indirects (subventions versées) :</u></b>	<b>0,9 M€</b>
CPER 2015-2020 – Déviation d'Orange	0,8 M€
CPER 2015-2020 – Pôle d'Echanges Multimodal à Orange	0,1 M€
<b><u>Total du poste (I + II)</u></b>	<b>48,5 M€</b>

- Les collèges et cités mixtes

23,1 M€

L'ensemble des opérations relatives à la construction et à la réhabilitation des collèges et cités mixtes mobilise 12,7 millions d'€.

Les principales opérations sont les suivantes :

Collège Pays des Sorgues au Thor – Restructuration 2 <sup>ème</sup> tranche	2,3 M€
Collège Voltaire à Sorgues - Réhabilitation	2,0 M€
Collège Lou Vignarès à Vedène - Réhabilitation	0,4 M€
Collège Vallis Aeria à Valréas – Restructuration	0,4 M€
Cités mixtes	3,5 M€

En outre, les dépenses consacrées à l'équipement des collèges représentent 10,4 millions d'€ dont 8,5 millions d'€ au titre du développement numérique, la quasi-totalité de ce montant concernant la première année de mise en place du schéma numérique des collèges se traduisant notamment par la mise à disposition de l'ensemble des élèves rentrant en 6<sup>ème</sup> de tablettes numériques. .

- Les bâtiments culturels

5,2 M€

La poursuite de l'opération de construction du nouveau Pôle de recherche et de conservation du patrimoine de Vaucluse a mobilisé en 2021 3,8 millions d'€ ; par ailleurs, 0,3 million d'€ a été consacré à l'achèvement de l'opération de réaménagement de l'auditorium du Thor.

D'autre part, une 2<sup>ème</sup> échéance d'un montant de 0,4 million d'€ a été réglée en 2021 dans le cadre de l'acquisition, par le Département, du bâtiment « Le moulin des Bouillons » à Gordes.

- Les équipements médico-sociaux

2,8 M€

2,5 millions d'€ ont été affectés à la construction et aux réparations des Espaces Départementaux de Solidarités (EDeS) et 0,3 million d'€ au titre du démarrage de l'opération relative à la restructuration du Pôle Solidarités à Avignon.

<b>V.2. LES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>33,6 M€</b>
--	----------------

Le poste relatif aux subventions d'équipement affiche une progression très sensible de 17,9 % (33,6 millions d'€ contre 28,5 millions d'€ en 2020). Cette augmentation s'explique essentiellement par le montant des subventions versées en 2021 au délégataire Vaucluse-Numérique du programme Très Haut Débit, soit 13 millions d'€ contre 5 millions d'€ l'année précédente. Les versements 2021 concernent principalement le 1<sup>er</sup> plan de déploiement pour 5,4 millions d'€ et le 2<sup>me</sup> plan de déploiement pour 7,1 millions d'€.

Les différents dispositifs de soutien aux projets de territoire au profit d'opérations conduites par les collectivités territoriales et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ont mobilisé 7,5 millions d'€ en 2021.

L'aménagement hydraulique et les travaux d'irrigation ont mobilisé 3,3 millions d'€ dont 2,4 millions d'€ de subvention versée à la Société du Canal de Provence.

Enfin, le Département a contribué en 2021, comme l'année précédente, à hauteur de 2,1 millions d'€, aux investissements stratégiques du SDIS.

La répartition des subventions d'équipement par grands secteurs se présentent comme suit :

- Subventions en annuités :	0,2 M€
- Sécurité :	2,1 M€
- Enseignement :	0,9 M€
- Culture, sports et loisirs :	1,0 M€
- Santé et action sociale :	1,0 M€
- Aménagement du territoire, habitat :	20,2 M€
- Agriculture :	4,0 M€
- Environnement :	2,7 M€
- Voirie :	1,5 M€

<b>VI/ LES RECETTES D'EQUIPEMENT</b>	<b>38,8 M€</b>
--------------------------------------	----------------

Le niveau des recettes d'équipement atteint en 2021 un montant de 38,8 millions d'€ contre 28,1 millions d'€ en 2020. Cette forte progression provient essentiellement de l'évolution du produit des subventions d'équipement reçues s'élevant à 23,5 millions d'€ en 2021 (dont 10,9 millions d'€ au titre du THD) contre 13,8 millions d'€ en 2020 (dont 6,4 millions d'€ au titre du THD).

Ces recettes d'équipement sont composées essentiellement du F.C.T.V.A., de dotations de l'Etat, de participations, de subventions et de remboursement d'avances.

Les principaux postes sont les suivants :

FCTVA	11,8 M€
Subventions et participations spécifiques:	16,1 M€
dont notamment -	
- RD 942 – Monteux dénivellement carrefour	1,7 M€
- RD 942 – Entraigues-sur-la-Sorgue échangeur C4	1,0M€
- Collège Pays des Sorgues au Thor	0,8 M€
- Via Rhôna phase 2	0,7 M€
- RD 942 – Entraigues-sur-la-Sorgue accès maison d'arrêt	0,6 M€
- RD 2R Cavailon carrefour giratoire des banquetts	0,5 M€
Dotation Départementale d'Equipement des Collèges (D.D.E.C)	2,7 M€
Dotation de Soutien à l'Investissement Départemental (D.S.I.D.)	1,4 M€
Cession d'immobilisations (transfert de la section de fonctionnement)	2,1 M€
Produit amendes radars automatiques	0,4 M€
Remboursements d'avances et de prêts	0,8 M€

<b>VII/ LE PRODUIT DES EMPRUNTS</b>	<b>0,0 M€</b>
-------------------------------------	---------------

Un recours à l'emprunt d'un montant exceptionnel de 50,0 millions d'€ sur l'exercice 2020, dans un contexte incertain, a permis de financer non seulement nos dépenses d'équipement 2020 mais également les dépenses d'équipement effectuées en 2021. En conséquence, aucun emprunt n'a été contracté sur 2021 en raison de la suffisance de notre autofinancement et de nos ressources propres d'investissement (subventions et dotations).

L'encours de dette du Département au 31 décembre 2021 s'établit à 187,4 millions d'€ représentant un encours de 321 €/habitant contre 413 €/habitant correspondant à la dernière moyenne nationale connue des départements de même strate au 31 décembre 2020 (source : DGFIP). Compte tenu du niveau de l'épargne brute (épargne de gestion – intérêts de la dette), la capacité de désendettement du Département s'améliore encore pour s'établir à 1,5 an contre 2,3 ans en 2020 (dernière moyenne nationale connue pour l'ensemble des départements au 31 décembre 2021: 2,2 années – Source : DGCL).

.../...

<b>VIII/ RESULTAT - RESULTAT CUMULE</b>
---

<b>110,7 M€</b>
-----------------

Le résultat au titre de l'exercice 2021 se traduit par un excédent de 17,8 millions d'€. Le résultat cumulé au 31 décembre 2021, avant reprise des restes à réaliser, s'établit pour sa part à + 110,7 millions d'€.

Le résultat cumulé, après reprise des restes à réaliser pour un montant net déficitaire de 6,3 millions d'€, s'élève à 104,4 millions d'€.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande :

- **D'ADOPTER** le Compte Administratif 2021 relatif au Budget Principal du Département de Vaucluse.